



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

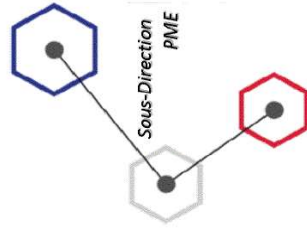
*Liberté
Égalité
Fraternité*

MATINÉE DÉFENSE & CYBER

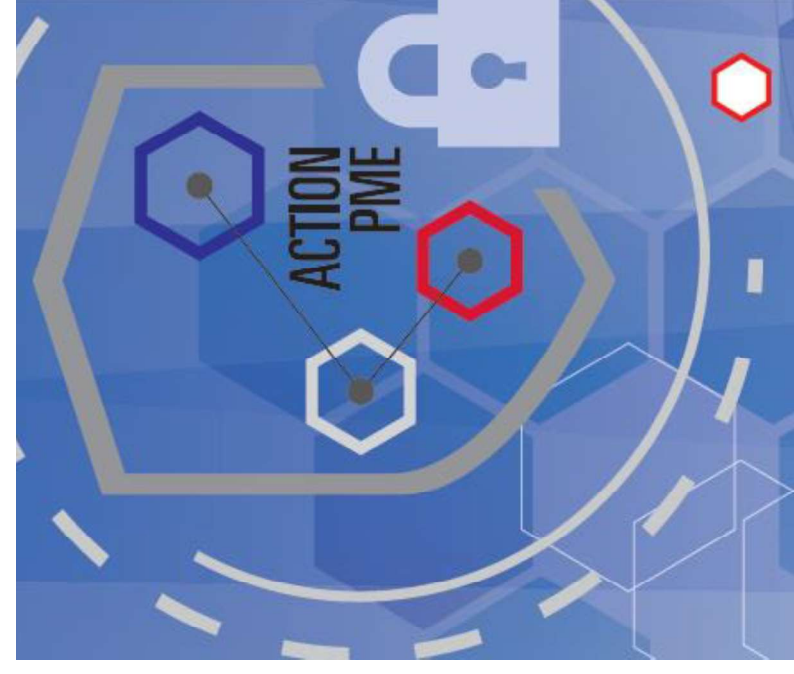
CYBER-PROTECTION DES PME/ETI DE LA BITD

16 MARS 2022

Pierre Foulquier
Chef du bureau du développement des PME de défense
pierre1.foulquier@intradef.gouv.fr



CYBER
CERCLE



La Direction Générale de l'Armement

Missions fondamentales

Préparer le futur des systèmes de défense



Equiper les Armées de façon souveraine



Promouvoir la coopération européenne

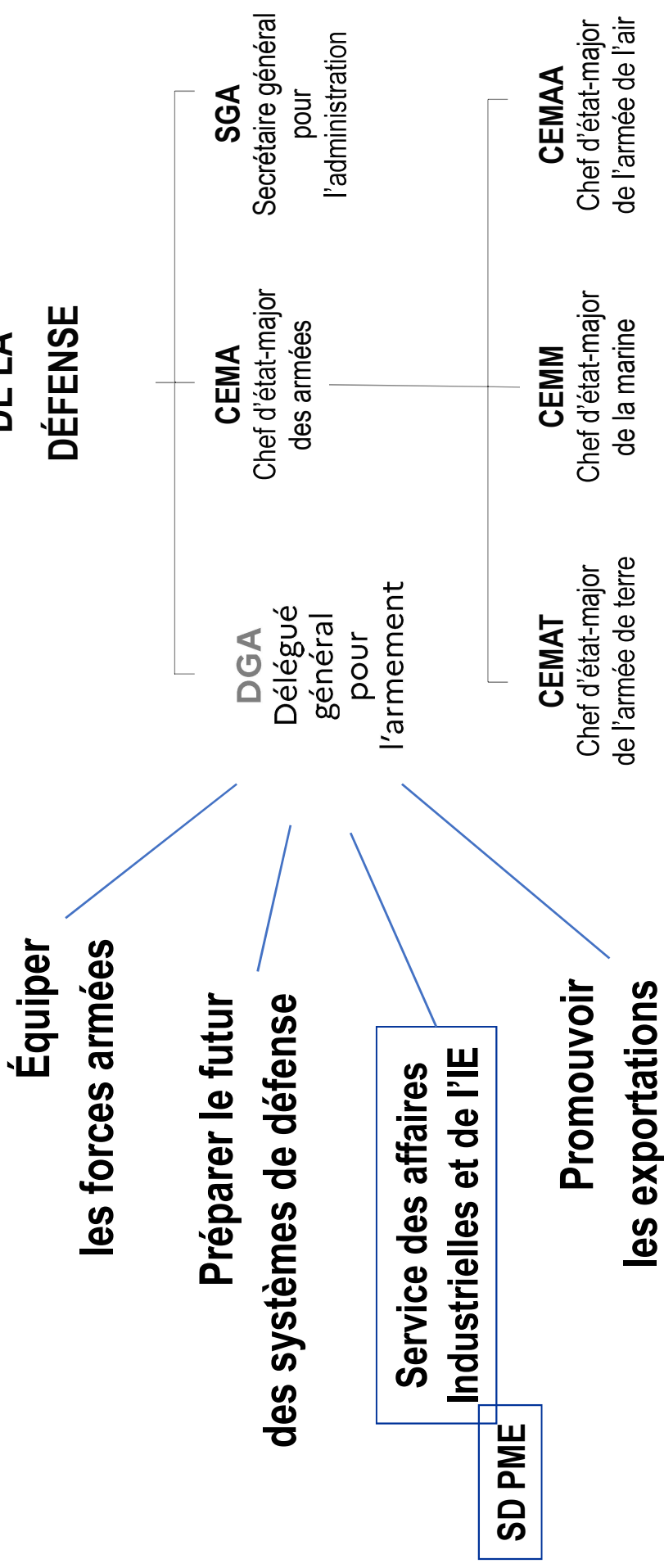


Soutenir les exportations





Positionnement de la sous-direction PME





Actions DGA vers les PME et les ETI

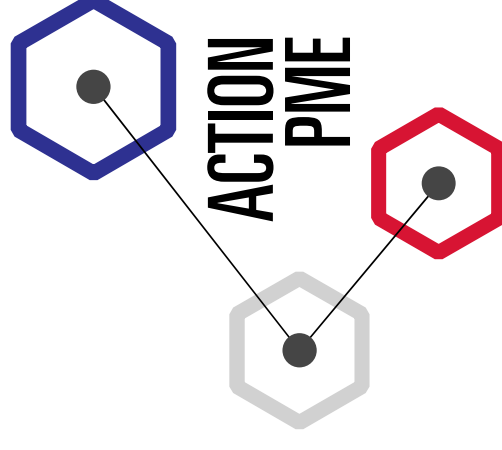
Plan ACTION PME : des mesures concrètes au profit des PME

Objectifs

- Pérenniser les technologies et compétences critiques détenues par des PME
- Réduire la dépendance des PME à la commande de défense : Soutenir l'export et la diversification
- Préparer l'avenir : Encourager l'innovation, accroître le vivier de PME innovantes => Agence de l'innovation de Défense et Défense Lab

Axes d'effort

- Être en contact et informer sur les marchés et les dispositifs
- Suivre et accompagner les PME d'intérêt
- Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien à l'innovation (AID) et à l'export (DI)
- Travailler en partenariats pour démultiplier l'aide aux PME





DIAG CYBER DEFENSE

Principes de fonctionnement



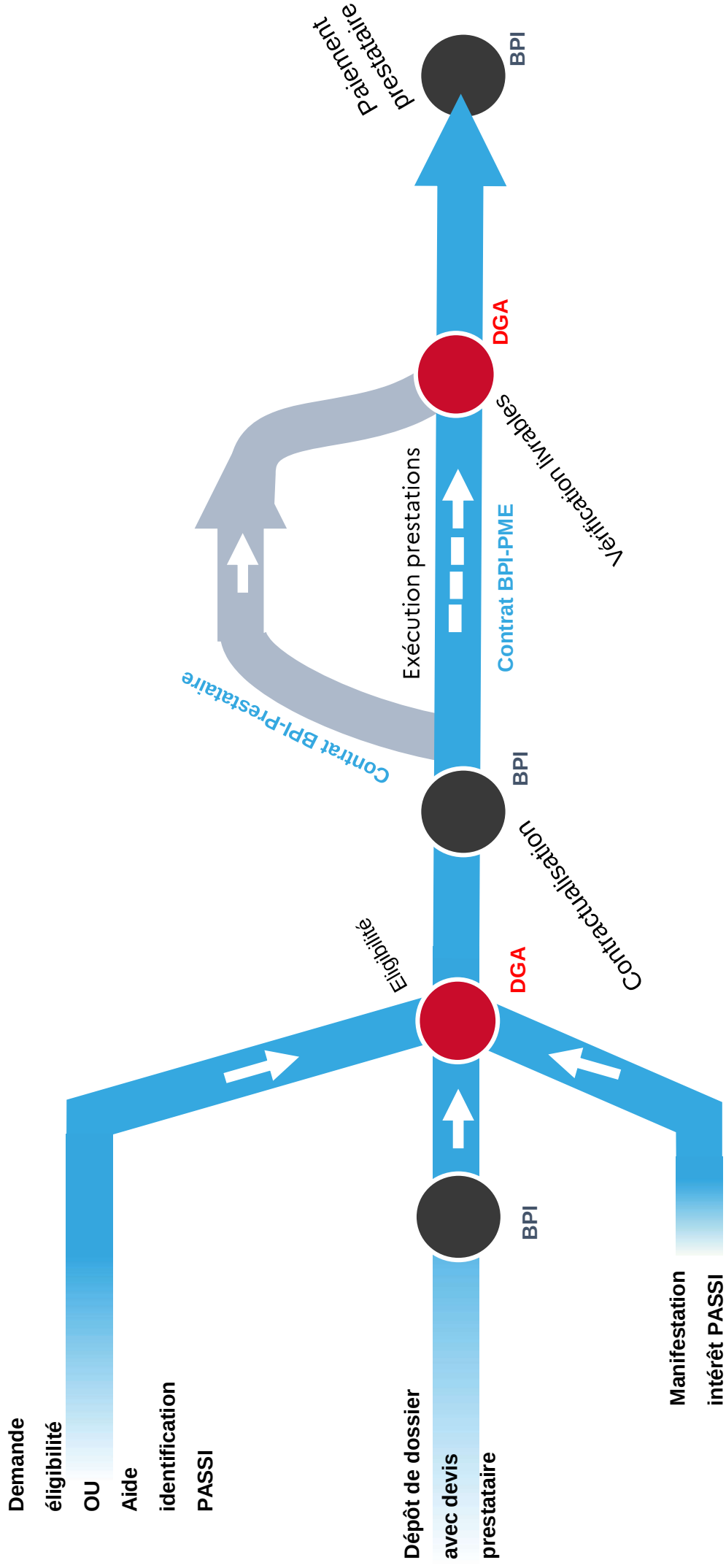
= opérateur du dispositif : collecte les demandes, met en place les cadres administratifs et débloquent les financements

Une démarche faisant appel à un prestataire d'audit Cyber « PASSI » et à une méthodologie éprouvée (EBIOS-RM)

Une prestation en 3 temps permettant de mesurer les apports :

1. **Audit initial** permettant d'identifier les vulnérabilités du SI et évaluer les risques encourus
2. **Accompagnement** du prestataire dans la mise en œuvre de mesures orga. ou techniques
=> réduction des risques
3. **Audit de vérification** permettant de vérifier que certains risques ont été réduits

PROCESSUS DE LA DEMANDE





Points saillants du règlement

- Seules les prestations intellectuelles rentrent dans l'assiette des coûts éligibles
- Durée phase 1 = 3 Mois max. // Durée phases 2+3 = 6 Mois max
- Seuils maximums pour chaque partie de la prestation :
 - ✓ Phase 1 (audit initial) : 8 k€
 - ✓ Phases 2 et 3 (accompagnement et audit de vérification) : 6 k€
- Possible de n'effectuer que la phase 1, les phases 2 et 3 sont indissociables
- Montant de la prise en charge DGA via BPI : 50%
- Les résultats des audits sont communiqués à la DGA (et non à Bpifrance)



Contact

Vérifier son éligibilité auprès de la DGA ou identifier un prestataire :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/minarm-entreprises>

Déposer son dossier auprès de BPI France :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/diagnostic-cyber-defense>

PME-ETI, LE MINISTÈRE DES ARMÉES EST À VOTRE ÉCOUTE

0 800 02 71 27
Appel gratuit